

# OSTEOmag

La lettre du Registre des Ostéopathes de France



Numéro 1 | 4e trimestre 2008

**“L’OSTÉOPATHIE EST  
UNE SPÉCIALITÉ ;  
RESTONS ENTRE  
2 BONNES MAINS !”**

Interviews de Jean Rochefort et Guillaume Canet |  
Bien choisir son ostéopathe | Le nouveau contexte de  
l'ostéopathie en France |

## Edito

«**Nous sommes heureux de vous accueillir** à bord de ce premier numéro d'OSTEOMag en même temps que les prestigieux parrains de notre cause, Jean Rochefort et Guillaume Canet, qui ont accepté de prêter leur image au combat que nous menons pour que l'ostéopathie demeure à son plus haut niveau et qu'elle reste une spécialité pratiquée par des experts...

Depuis 1981, le Registre des Ostéopathes de France défend un haut niveau de la profession dans notre pays, en multipliant les actions auprès du ministère de la santé, en auditant les compétences de ses adhérents et en veillant au maintien des principes de probité et de dévouement de tous ses membres envers leurs patients – vous ! –

Alors que la profession est désormais officiellement reconnue par la loi, le « nouveau titre » d'ostéopathe délivré par l'Etat ne garantit pas forcément la compétence requise jusqu'alors. Un comble ! Avec trop d'écoles agréées, des formations incomplètes, et des praticiens qui cumulent plusieurs spécialités, le Registre des Ostéopathes de France lance avec sa première campagne de communication un véritable cri d'alarme : « L'ostéopathie est une spécialité. Restons entre 2 bonnes mains ! ».

Les patients doivent-ils vérifier le cursus de leur ostéopathe ? Se renseigner sur sa formation ? Sur l'école qui l'a formé ? Non. Cette situation nouvelle est susceptible de jeter le trouble sur l'ensemble de la profession.

Nous ne pouvons qu'encourager nos patients à demeurer fidèle à des praticiens dont le niveau de compétence ne fait aucun doute : un ostéopathe membre du Registre des Ostéopathes de France. Nous le répétons ici :

**« L'ostéopathie est une spécialité.  
Restons entre 2 bonnes mains ! ».**

Bonne lecture...»

Pascal Javerliat

Président du registre des ostéopathes de France

Ostéomag numéro 1. Edité par le Registre des Ostéopathes de France, 8, rue Thalès, 33692 Mérignac Cedex. [www.osteopathie.org](http://www.osteopathie.org)  
 Directeur de la publication Pascal Javerliat, président du R.O.F.  
 Réalisé par 85, communication designers. [www.chez85.com](http://www.chez85.com)  
 Crédit photographique : reportage Guillaume Canet et Jean Rochefort : © Julien Mignot. - Photo page 3 avec l'aimable autorisation de Jean-Paul Saby - Photo page 5 © Rodolphe Cellier.

© Registre des Ostéopathes de France et agence 85, tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation. Le Registre des Ostéopathes de France remercie MM Jean Rochefort et Guillaume Canet pour leur participation amicale.

## Le nouveau contexte de l'ostéopathie en France

### QU'EST CE QUE L'OSTÉOPATHIE ?

DANS SA DÉFINITION, L'OSTÉOPATHIE EST « L'ART DE DIAGNOSTIQUER ET DE TRAITER, PAR LA MAIN, LES DISFONCTIONS DE LA MICRO MOBILITÉ DES TISSUS DU CORPS, QUI ENTRAÎNENT DES TROUBLES FONCTIONNELS POUVANT PERTURBER L'ÉTAT DE SANTÉ. »

Le père de l'Ostéopathie, Andrew Taylor Still, médecin aux États Unis à la fin du XIXe siècle, rompit avec la médecine traditionnelle de son époque. Il fut l'un des premiers à comprendre les relations entre l'équilibre fonctionnel de l'ensemble des structures du corps et la notion de santé. Il structura de manière cohérente ce que pressentaient les médecins de l'Antiquité égyptienne et grecque puis, plus près de nous, ceux de la Renaissance. En 1874, il comprend que l'équilibre propre à la santé passe par l'équilibre de la charpente osseuse, responsable de l'harmonie des systèmes nerveux, musculaire et circulatoire, ce qui l'amène à formuler le postulat suivant : « La structure gouverne la fonction »...



Traitement ostéopathique d'un nourrisson

Longtemps considérée comme une « médecine alternative », l'ostéopathie, malgré ses dizaines de milliers de patients traités, est restée une profession non reconnue en France jusqu'à la loi Kouchner de 2002 (et dont les décrets d'application ont mis plusieurs années à sortir !) après des décennies de combat entre les ostéopathes et les pouvoirs publics.

Mais aujourd'hui, en voulant satisfaire tous les acteurs du marché - professions médicales comprises - la nouvelle création du titre d'ostéopathe permet d'en faire un usage différent selon qu'on est médecin, kinésithérapeute, autre professionnel de santé... En résumé, permettre officiellement à certains d'en faire un usage partiel et restrictif, dénaturant ainsi la valeur de toute la profession. En outre, la multitude d'écoles qui a profité du flou juridique de ces dernières années s'apprête à mettre sur le marché des étudiants dont le cursus, réduit à minima, ne correspond pas aux critères d'excellence requis par le bon sens.

Pour ne pas niveler la profession par le bas, le Registre des Ostéopathes de France se lance dès à présent dans une campagne d'information et de sensibilisation auprès de ses patients, avec pour thème central : « L'ostéopathie est une spécialité. Restons entre 2 bonnes mains ! » Cette campagne, portée par l'image de Jean Rochefort, est la porte d'entrée vers la question suivante : comment bien choisir son ostéopathe désormais ?

Pour trouver le contact d'un praticien adhérent au Registre des Ostéopathes de France, un numéro vert est à votre disposition :

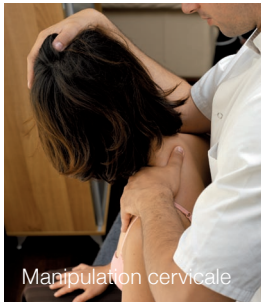
**N° Vert 0 800 167 836**

**L'ostéopathie aujourd'hui en France.** Les champs d'application de la spécialité sont vastes (Appareil locomoteur / Système neurovégétatif / Système digestif / Système génito-urinaire / Système cardio-vasculaire / Système oto-rhino-laryngologique) et tous les publics, enfants adultes, personnes âgées, peuvent être traités.



# Le Registre des Ostéopathes de France, c'est quoi ?

LE REGISTRE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE (R.O.F.), CRÉÉ EN 1981, EST UNE ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF DE TYPE LOI 1901. POUR LES PATIENTS, IL SE PORTE GARANT DU PLUS HAUT NIVEAU D'EXPERTISE DE SES MEMBRES.



Pour adhérer au R.O.F. en qualité de membre actif, le postulant doit en effet satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- **être autorisé à user du titre** professionnel d'ostéopathe en France.
- **faire un usage professionnel exclusif du titre** d'ostéopathe en France ou à l'étranger, (n'effectuer aucune pratique médicale ou paramédicale conventionnée, de ne pratiquer aucun acte donnant lieu à une prise en charge par les caisses d'assurance maladie, ni prescrire de médicament).
- **justifier d'une compétence** propre à assurer la qualité des soins en ostéopathie et l'application clinique et thérapeutique du concept et des principes de l'ostéopathie, notamment en ce qui concerne les **manipulations et les mobilisations musculosquelettiques, myo-fasciales, viscérales et crâniennes**. Le concept ostéopathique se caractérise entre autres, par l'importance accordée aux corrélations de l'ensemble des tissus du corps ; corps considéré dans sa globalité comme une unité structurelle et fonctionnelle en mouvement.
- s'engager sur l'honneur à **respecter le Code de déontologie**.
- **souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle** (RCP) propre à son exercice d'ostéopathe.

Les conditions d'admissions s'appuient sur des critères académiques, éthiques et déontologiques. Le postulant doit démontrer sa capacité à mettre en œuvre ses connaissances, son savoir-faire et son comportement en situation d'exercice professionnel, conformément à la « Norme de compétence de l'ostéopathe 2004 »

La validation des critères académiques est reconnue : après examen des demandes par une Commission, quand le postulant a effectué une formation à l'ostéopathie dans un établissement agréé délivrant au moins 4000 heures de formation, l'ensemble du concept ostéopathique, des techniques musculo-squelettiques, myo-fasciales, viscérales et crâniennes, ainsi que 700 de pratique clinique (dont 2/3 auprès de patients).

## En France, plus de 1000 ostéopathes sont membres du ROF.

Le Registre des Ostéopathes de France se porte garant des valeurs professionnelles de l'ostéopathe. Il a une mission de vérification de la compétence de ses membres, et veille au maintien des grands principes de probité, de moralité et de dévouement de chacun.

Il élabore un code de déontologie ; il a une mission de promotion de la qualité des soins dispensés par ses membres et à l'amélioration de la gestion du système de santé.



*Jean Rochefort et Guillaume Canet  
« L'ostéopathie est une spécialité.  
Restons entre 2 bonnes mains ! »*

Jean Rochefort, Guillaume Canet. L'un est une des figures historiques du cinéma français, l'autre est un élément clé de son avenir. Le flegme légendaire, la silhouette si singulière, la moustache et l'humour de Jean Rochefort l'ont profondément ancré dans l'imaginaire des français dans une filmographie aux 120 rôles. Guillaume Canet, acteur et réalisateur, s'impose des deux côtés de la caméra et explose aux César 2007 avec 4 récompenses pour son film « Ne Le Dis A Personne », dont celui de meilleur réalisateur.

Ces deux-là sont amis. Si le cinéma les a réunis, c'est une autre passion, l'équitation, qui a fait naître entre

eux une amitié basée sur une véritable relation de filiation. Car dans sa jeunesse, Guillaume Canet « ne vivait que pour les chevaux » et se destinait à une carrière de champion. Un accident en a décidé autrement, ainsi qu'une belle rencontre : fils d'un éleveur de chevaux auquel Jean Rochefort confiait ses montures, Guillaume, sur les conseils de son illustre aîné, se lance dans le cinéma avec toute la passion qu'on lui connaît. Une belle histoire, dont le Registre des Ostéopathes de France profite aujourd'hui : les deux hommes ont en effet accepté de parler de leur relation avec l'ostéopathie et de prêter amicalement leur image à la défense d'un haut niveau de la profession.





*Guillaume Canet :*

*« J'ai besoin de voir mon ostéo une fois par mois ! »*

**OSTEO MAG :** Beaucoup de sportifs de haut niveau sont adeptes de l'ostéopathie. Le recours à cette médecine remonte-t-il à vos années de champion d'équitation ?

**Guillaume Canet :** Mes problèmes de dos sont survenus, il est vrai, pendant mes années d'équitation. Les chutes et le sport intensif demandaient des petites révisions chez l'ostéopathe. Y compris pour le cheval, qui lui par contre avait l'ostéopathe qui se déplaçait chez lui dans son box ! En dehors du mal de dos, l'ostéopathie est très utilisée chez les sportifs car elle permet de se sentir mieux dans son corps, au point de vue viscéral, psychologique et également permet de contrôler toute nervosité et tensions.

**OM :** Un accident de cheval, une mauvaise chute alors que vous aviez 18 ans, est en partie responsable de la nouvelle orientation de votre vie. L'ostéopathie vous a-t-elle aidée à ce moment-là ?

**GC :** Je ne peux pas dire qu'elle m'a aidé dans mon orientation... Mais elle m'a permis de me remettre sur pieds et de réparer plusieurs problèmes et lésions que j'avais subis pendant toutes ces années. Il est important de trouver alors la bonne personne qui va savoir par quel problème commencer !

**OM :** Beaucoup de gens pensent que l'ostéopathie sert essentiellement à « remettre les vertèbres en place ». Vous menez une vie particulièrement

éprouvante au niveau du stress. Profitez-vous de l'ostéopathie comme thérapie anti-stress ?

**GC :** Je me suis rendu compte que beaucoup des problèmes de dos venaient du stress et de la fatigue... Il est vrai qu'aujourd'hui, l'ostéopathie m'aide énormément pour ça. J'ai besoin d'aller voir mon ostéo au moins une fois par mois et c'est à chaque fois comme si je ressortais tout neuf. J'exerce un métier qui provoque pas mal de stress et c'est très important pour moi d'avoir ce rendez-vous mensuel qui me sert à lâcher ces tensions.

**OM :** Le Registre des Ostéopathes de France lance une campagne de communication autour du thème « l'ostéopathie est une spécialité ; restons entre 2 bonnes mains ». Alors que la nouvelle réglementation française autorise l'arrivée sur le marché d'une nouvelle génération de praticiens avec une formation incomplète, il s'agit surtout d'un cri d'alarme pour la défense d'un haut niveau de la profession, approuvez-vous cette démarche ?

**GC :** Je ne peux que l'approuver car il est même dangereux de se faire manipuler par quelqu'un qui ne serait pas compétent. Il n'est pas difficile de trouver un bon ostéopathe, mais il n'est pas compliqué non plus de tomber sur une personne n'ayant pas fait les études suffisantes afin de pouvoir vous manipuler. Il me paraît donc important de suivre ces conseils, initiés par des professionnels reconnus...



*Jean Rochefort :*

*« On ne peut pas s'improviser dans un art complexe. »*

**OSTEO MAG :** C'est pendant le tournage du film « Cartouche », en 1964, que votre passion pour les chevaux s'est révélée. Vous êtes depuis devenu un cavalier – et un éleveur – émérites. Est-ce la longue pratique – parfois douloureuse – de l'équitation qui vous a conduit à l'ostéopathie ?

**Jean Rochefort :** Oui, incontestablement. Je tiens un peu l'équitation pour responsable. J'ai même dû arrêter le tournage d'un film où je montais à cheval à cause de douleurs terribles. Un corps qu'on croit à sa disposition pendant des décennies dit un jour que c'est peut-être un peu trop ! Il faut apprendre à se ménager un peu, c'est que je fais à présent...

**OM :** Consultez-vous souvent ?

**JR :** Très souvent maintenant. C'est devenu pour moi nécessaire et j'en tire un bénéfice considérable tant au point de vue moral que physique, les deux étant liés.

**OM :** Beaucoup de gens pensent que l'ostéopathie sert essentiellement à « remettre les vertèbres en place ». Votre ostéopathe vous propose-t-il des thérapies adaptées à d'autres maux (le stress, le « mal de ventre », etc...) ?

**JR :** Le spectre est très large en effet. Le stress, oui... Et je recommande aux dépressifs de pratiquer l'ostéopathie (rires). J'ai un sentiment de détente considérable après mes consultations d'ostéopathie, des consultations « valables », bien sûr !

**OM :** Le Registre des Ostéopathes de France lance

une campagne de communication autour du thème « l'ostéopathie est une spécialité ; restons entre 2 bonnes mains ». Alors que la nouvelle réglementation française autorise l'arrivée sur le marché d'une nouvelle génération de praticiens avec une formation incomplète, il s'agit surtout d'un cri d'alarme pour la défense d'un haut niveau de la profession.

**Pourquoi avez-vous accepté de nous soutenir dans cette démarche ?**

**JR :** Quand on parle aux gens d'ostéopathie, il y a ceux qui en ont une image fautive : il y a des risques, c'est dangereux, etc... et ceux qui sourient en les entendant parce qu'ils sont justement entre de bonnes mains. Et c'est parce que j'ai eu quelque expérience malheureuse en ce domaine que je me considère aujourd'hui entre de bonnes mains ! C'est votre devoir, et aussi le notre, à nous, patients « confirmés », de rappeler qu'on ne peut pas s'improviser dans un art complexe... J'ai deux souvenirs douloureux à ce sujet ! D'où mon implication dans cette campagne. Je suis heureux d'y participer.

**OM :** Avez-vous eu des expériences malheureuses en ostéopathie, avec ce que l'on peut appeler « un praticien incompetent » ?

**JR :** J'ai connu cela oui, j'en garde un souvenir fulgurant dans la douleur, mais sans conséquence heureusement. Aujourd'hui, j'ai trouvé mon ostéopathe et je recommande désormais à tous mes proches, à mes amis de ne pas négliger les possibilités offertes par cette spécialité, dont l'approche particulière pourra les soulager véritablement, et même les guérir...



Jean Rochefort pour